



Conseil économique et social

Provisoire

19 juillet 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Segment de coordination

Compte rendu analytique provisoire de la 23^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 11 juillet 2011, à 10 heures

Président : M. Monen (Vice-Président)..... (Bangladesh)

Sommaire

Mise en œuvre et suivi des Grandes Conférences importantes et des réunions au Sommet des Nations Unies

- a) Suivi de la conférence internationale sur le financement du développement

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

11-47692 (F)



Merci de recycler 

*En l'absence de M. Kapambwe, M. Monen
(Bangladesh) Vice-Président préside la séance.*

La séance est ouverte à 10 h 15.

1. Ouvrant le segment de coordination, **le Président** déclare que la Déclaration ministérielle intitulée « Mise en œuvre des engagements et des buts convenus relatifs à l'égalité des genres et à l'émancipation des femmes » sera le point principal des discussions. Promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes n'est pas uniquement une question de justice ou de droits de l'homme mais de savoir tirer profit du potentiel de la moitié de la population mondiale pour trouver les moyens de réduire la pauvreté, la faim, la malnutrition, les maladies, la dégradation de l'environnement et la violence. Étant donné les défis qui nous attendent, une forte présence de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des genres et l'Émancipation des femmes (Femmes ONU) et l'appui et la coopération des États Membres, des organisations régionales, des ONG et du secteur privé sont importants. La Déclaration ministérielle de 2010 a réaffirmé l'engagement des pays membres d'atteindre d'ici à 2015 les objectifs de développement liés au genre internationalement qui ont fait l'objet d'accords internationaux. Elle a également souligné le rôle central du Conseil économique et social (ECOSOC) et demandé au Conseil de promouvoir et de garantir la participation prioritaire de la question du genre dans tous les domaines de ses activités. Le segment de coordination fera un bon usage des progrès accomplis pour le renforcement d'une approche coordonnée par le système des Nations Unies dans ce domaine et examinera la manière dont le système a utilisé les questions transversales identifiées dans la Déclaration comme levier pour accélérer les progrès en vue d'atteindre les objectifs de développement liés au genre.

2. La manifestation spéciale sur « le droit au développement et le partenariat mondial pour le développement » qui doit marquer le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur le Droit au développement fournira une occasion de discuter comment la promotion du droit au développement et la réalisation d'un partenariat mondial pour le développement se renforcent mutuellement et dans quelle mesure le système des Nations Unies peut renforcer ces synergies.

Mise en œuvre et suivi des Grandes Conférences importantes et des réunions au Sommet des Nations Unies

a) Suivi de la conférence internationale sur le financement du développement (E/2011/92)

3. Présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Surmonter la crise financière et économique : un Pacte mondial pour l'emploi » (E/2010/92) **M. Pursey** (Directeur du Département de l'intégration politique et Conseiller spécial du Directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), note qu'en dépit du redémarrage du PIB et du commerce mondial, le nombre des sans-emploi demeure virtuellement inchangé depuis 2010. Il y a eu peu de progrès dans l'un des secteurs clefs du Pacte mondial pour l'emploi. Toutefois, on ne s'attend pas à ce que les taux s'améliorent de façon significative dans le court terme. Il y a eu des améliorations dans la situation de l'emploi dans la plupart des régions en développement, mais un grand nombre de travailleurs occupent des emplois précaires. Actuellement, les travailleurs au noir qui ne bénéficient pas de protection sociale, qui reçoivent de bas salaires, qui sont en butte à des conditions de travail difficiles et n'ont pas la possibilité d'exercer leurs droits fondamentaux au travail constituent environ la moitié de la main d'œuvre dans les pays en développement.

4. Les jeunes ont été particulièrement touchés par la crise. Plus de 12 % des personnes âgées de 15 à 24 ans sont au chômage. La fréquence de l'emploi informel est élevée de manière disproportionnée dans ce groupe d'âge. La situation est d'autant plus inquiétante que l'expérience a montré que l'emploi jeune tarde à revenir au niveau d'avant la crise. Une croissance économique inclusive est importante pour assurer la cohésion sociale et la façon dont évolue la reprise renforce l'importance des politiques qui sont prônées dans le Pacte mondial de l'emploi.

5. Le Pacte demande une action mondiale coordonnée pour garantir le succès de sa mise en œuvre. La Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire du développement (Sommet sur les OMD) qui s'est tenue en 2010, le Symposium tripartite des Caraïbes de la Banque de développement des Caraïbes et de l'OIT et le deuxième symposium africain sur le travail décent avaient pour objectif de renforcer une telle action. Le rapport a souligné

l'importance de l'engagement d'assurer la priorité le travail décent et les politiques de protection sociale qui a été pris par les responsables mondiaux au Sommet de 2010 du Groupe des 20 (G-20) à Séoul.

6. La Conférence d'Oslo sur les défis de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale qui a été organisé conjointement par l'OIT, le FMI et le gouvernement de Norvège en septembre 2010 représente un effort significatif pour intégrer les contenus politiques du Pacte sur l'emploi mondial dans les activités des institutions financières internationales et d'autres organisations pertinentes. L'OIT et le FMI examinent actuellement le financement durable des stratégies et des socles de protection sociale pour la croissance intensive de l'emploi. La coopération est également en cours dans de nombreux pays sur les moyens de garantir un meilleur lien de l'emploi et des projets sociaux avec les politiques macroéconomiques.

7. Le Pacte mondial sur l'emploi peut également jouer un rôle important dans les efforts nationaux pour sa reprise. Un certain nombre de pays – qui ont reçu l'appui du processus de numérisation par pays du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, ont été en mesure d'éviter des pics de chômage et de bénéficier d'une reprise rapide en intégrant des éléments du Pacte. L'OIT a également développé des synthèses politiques pour identifier les moyens grâce auxquels des mesures comme les socles de protection sociale, l'égalité des genres dans l'emploi et des politiques axées sur la jeunesse pourraient aider le marché de l'emploi. Un élément central du succès de toutes ces politiques est l'utilisation des mécanismes du dialogue social avec les organisations des employeurs et des travailleurs.

8. Dans la recherche d'une politique cohérente à l'intérieur du système des Nations Unies, l'OIT et le Département des affaires économiques et sociales (DAES) a organisé en décembre 2010 une réunion technique interinstitutions sur la construction de l'emploi, le travail décent et la reprise durable. La réunion a suggéré que le plan d'action de la Deuxième décennie pour l'élimination de la pauvreté des Nations Unies soit renforcé et a fourni un aperçu de la doctrine actuelle et de l'action du système des Nations Unies sur les défis principaux du développement. Sur un autre plan, les responsables mondiaux lors du Sommet de 2010 sur les OMD ont reconnu l'importance aux politiques macroéconomiques à longue portée qui encouragent le développement durable et la croissance économique équitable. La Conférence des Nations

Unies sur le changement climatique qui a eu lieu à Cancun en 2010 a également souligné l'importance d'assurer une juste transition de la main d'œuvre et la nécessité de créer des occasions de travail décent en tant qu'élément de réponse au changement climatique.

9. Il était important de comprendre les causes fondamentales de la crise pour rééquilibrer l'économie mondiale et promouvoir une croissance forte, équitable, créatrice d'emplois et durable à l'avenir. Le Pacte mondial sur l'emploi va au-delà des politiques qui visent à encourager une reprise rapide et cherche à placer à remettre l'emploi au centre de l'agenda politique. La frustration face à l'évolution de la mondialisation et son impact sur les opportunités de travail décent et des moyens durables de subsistance ont précédé la crise. Des déséquilibres anciens dans les opportunités d'emploi, dans les revenus, dans les politiques sociales et dans le travail doivent être corrigés afin de contrer les effets de la crise provoquée par le chômage et créer 440 millions de nouveaux emplois qui sont nécessaires au cours de la nouvelle décennie afin de pouvoir absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail.

10. Le rééquilibrage exige une corrélation plus étroite entre l'emploi et les objectifs macroéconomiques et les politiques sociales et environnementales. Le changement doit avoir lieu entre une économie basée sur la dette et un modèle de développement dont le moteur est le revenu pour améliorer à la fois la qualité et la quantité des emplois. Dans ce contexte, des institutions fortes du marché du travail sont importantes pour gérer la crise de l'emploi sans nuire aux normes du travail.

11. La reprise déséquilibrée sur le marché du travail a montré que la croissance économique ne débouche pas nécessairement sur l'augmentation des emplois. Des efforts ciblés de tous les partenaires du système des Nations Unies sont nécessaires pour assurer un travail décent à tous. La résolution dont est saisi le Conseil (E/2010/L.9/Add.1) et le thème de l'Examen ministériel annuel fournissent l'occasion de revoir le processus et d'autres défis persistants sur le marché du travail.

12. **M. Suarez Salvia** (Argentine), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare qu'il est important de renforcer la cohérence, la coordination et la coopération dans le domaine du financement pour le développement. Le Groupe se félicite des discussions

qui ont eu lieu dans le contexte du Haut segment de 2011 du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Le Groupe a été profondément concerné par l'impact négatif de la crise économique et financière mondiale sur le développement, y compris la capacité des pays en développement de mobiliser des ressources pour leur propre développement. Malgré le retour de la croissance mondiale, il est nécessaire de maintenir la reprise. Une réponse efficace exige la mise en œuvre à point nommé de tous les engagements de développement. Les engagements nationaux doivent être accompagnés de programmes globaux qui les soutiennent, ainsi que des mesures et des politiques qui tiennent compte des conditions nationales et respectent la propriété de l'État.

13. **M. Henczel** (Pologne) prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats comme la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine le Monténégro et l'Islande, les pays du processus d'association et de stabilisation et candidats potentiels, Albanie, Serbie ainsi que la République de Moldova a réaffirmé l'engagement de l'UE vis-à-vis du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha. L'Union européenne reconnaît l'importance des flux financiers autres que l'assistance officielle (AOD) pour le développement et la nécessité de regarder de manière holistique la base générale des revenus pour le développement des pays en développement afin d'accomplir des progrès durables vers les objectifs du Millénaire du développement (OMD). Tout le financement disponible pour le développement doit contribuer à une croissance économique inclusive et durable et à un emploi décent. Toutefois, chaque pays doit assumer la responsabilité primordiale de son propre développement sur la base de ses stratégies et de ses politiques nationales. La mobilisation des ressources domestiques est un élément vital pour la réalisation du développement durable sans dépendre de l'aide. Cette mobilisation est cruciale pour la fourniture des biens publics, la redistribution des richesses et la responsabilité des gouvernants vis-à-vis de leurs peuples. Elle exige un système fiscal juste, effectif et efficace et l'engagement de corriger les pratiques dangereuses de taxation et l'évasion fiscale. L'Union européenne encourage la participation des États en développement aux forums internationaux comme moyen d'améliorer la coopération en matière

d'imposition internationale entre pays développés et pays en développement.

14. Une plus grande participation au commerce mondial pourrait constituer un moteur pour la croissance et contribuer à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement en créant de l'emploi et des revenus, en faisant baisser les prix sur les produits essentiels, en promouvant le transfert de la technologie et en augmentant la productivité. L'Union européenne s'est engagée à augmenter son appui au processus d'intégration régionale en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Groupe des États du Pacifique et continuera à travailler en vue de résultats ambitieux, équilibrés et complets du Programme de développement de Doha.

15. L'Union européenne permet l'accès sans quota et sans droits de douane à tous les produits en provenance des pays les moins avancés (PMA). Elle a déboursé un montant combiné de 10,5 millions d'euros en aide commerciale en 2009 et l'assistance générale liée au commerce s'est également accrue de manière substantielle, notamment au continent africain. L'investissement étranger direct (IED), les remises et les flux de capitaux internationaux en général ont besoin d'être effectués progressivement par le renouvellement de la confiance dans les marchés mondiaux. La juxtaposition des dons et des prêts et d'autres mécanismes de partage de risque sont importants pour mobiliser des ressources et accroître par conséquent leur impact.

16. L'Union européenne dispense plus de la moitié de l'aide mondiale, et en 2010 l'aide publique au développement de l'Union européenne s'est élevée collectivement à 53,8 milliards d'euros. La coopération sud-sud correspond à environ 10 % de l'aide publique au développement sur le plan mondial, bien que ces montants ne soient pas officiellement rapportés comme tels. Il a encouragé les donateurs qui ne sont pas membres du Comité de l'assistance au développement (CAD) de présenter des rapports officiels sur la solidarité et le flux de l'aide afin que celle-ci soit quantifiée et son impact sur le développement mesuré.

17. L'efficacité de l'aide est l'un des piliers principaux de la coopération pour le développement. L'Union européenne demande à tous les donateurs d'apporter leur assistance au développement conformément aux principes qui figurent dans la Déclaration de Paris et au Programme d'action d'Accra

afin de maximiser leur impact. Elle leur demande également de travailler au succès des résultats du Quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra en novembre 2011. Les partenaires au développement et les donateurs partagent la responsabilité à cet égard.

18. Afin d'atteindre les objectifs du Millénaire du développement, l'Union européenne devra examiner les mécanismes innovants de financement avec le potentiel de générer des revenus pour garantir un financement prévisible en vue d'un développement durable. Plusieurs États membres de l'Union européenne utilisent déjà de telles sources qui ont déjà permis de verser 13 milliards d'euros pour le développement.

19. L'Union européenne se félicite du rôle du G-20 dans la mise en œuvre du programme mondial pour le développement. Le rôle du G-20 est particulièrement important lorsqu'il s'agit des options relatives aux moyens de répondre aux problèmes émergents de sécurité alimentaire et de la participation étroite aux institutions pertinentes des Nations Unies. L'Union européenne continue d'appuyer le processus de réformes en cours des Nations Unies qui vise à favoriser un système plus cohérent et plus performant.

20. **M. Acharya** (Observateur du Népal), parlant au nom des pays les moins avancés, a exprimé son appui à la déclaration de la délégation de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il déclare qu'une reprise économique mondiale qui soit durable est difficile à atteindre sans une reprise concomitante du marché de l'emploi. La priorité devrait être accordée à la promotion de politiques de marché de l'emploi et aux institutions; à la formation des chômeurs; à la lutte contre le chômage des jeunes - qui sont un des grands défis des PMA; à la construction de la durabilité fiscale; au développement d'un cadre plus fort pour la coordination et à la coopération économique mondiale et à la coopération avec les partenaires sociaux pour prévenir la confrontation et le désordre social.

21. Un taux de chômage de 6,1 % dans le monde (plus de 200 millions de personnes) touchant plus particulièrement les jeunes était prévu pour 2011. Les conséquences du chômage et du sous-emploi ont été profondément ressentis dans les pays en développement et les pays les moins avancés à cause du manque de protection sociale et du fait que de nombreux ouvriers n'avaient que des emplois

précaires. La construction d'un socle de protection sociale était par conséquent importante. Une croissance génératrice d'emploi après la crise doit être appuyée par de grands projets innovants et les transferts de technologies. Les PAM ont fait des efforts ardu, dans les limites de leur capacité, pour bâtir un socle de protection sociale au lendemain de la récente crise économique et financière et le Programme d'action d'Istanbul a estimé que la protection sociale devrait être un domaine prioritaire d'intervention. L'examen ministériel annuel de 2012 devrait fournir l'occasion d'examiner cette question.

22. L'impact de la crise qui en 2009 a placé 7,3 millions de personnes au dessous du seuil de pauvreté, souligne la nécessité pour les PMA de recevoir un appui régional et international pour pouvoir réagir aux chocs économiques. Les PMA ont été touchés par des fermetures d'usines, notamment dans les secteurs de travail intensif et les femmes ont souffert de façon disproportionnée de pertes d'emploi dans les zones franches d'exportation et dans le secteur du tourisme.

23. Le Programme d'action d'Istanbul a souligné la nécessité d'une croissance économique durable, inclusive et équitable dans les pays les moins avancés. À cette fin, une aide financière et technique est indispensable. Les partenaires du développement devraient continuer à appuyer les projets du Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les banques régionales de développement et faciliter les prêts à des conditions privilégiées et des dons aux pays les moins avancés.

24. Le respect par la communauté internationale de ses engagements en ce qui concerne l'aide publique au développement (APD), les allègements de dette et le commerce ainsi que des mesures pour promouvoir l'investissement direct dans les PMA peuvent contribuer à l'élimination de la pauvreté grâce à un plein emploi productif pour tous.

25. **M. Nebenzia** (Fédération de Russie) déclare que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement ont fourni le cadre conceptuel qui permet à la coopération multilatérale de mobiliser des ressources pour le développement socioéconomique durable. Ils apportent les instruments qui permettent d'affronter les déséquilibres systémiques dans l'économie mondiale et les menaces croissantes à l'énergie mondiale, à la

sécurité alimentaire et aux effets négatifs du changement climatique.

26. Les décisions du Conseil ne devraient pas dupliquer les résolutions équivalentes prises par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. Elles devraient contribuer à une coordination mutuelle bénéfique entre les Nations Unies et les organes financiers et commerciaux afin de mettre en œuvre le programme international de développement et assurer l'harmonisation des systèmes monétaires, financiers et commerciaux. Le Conseil devrait également utiliser son avantage comparatif pour développer des liens avec de tels participants dans le processus de Monterrey en tant qu'ONG et le secteur privé.

27. M. Nebenzia s'est félicité de la contribution du Bureau pour le Financement du développement du Secrétariat des Nations Unies et lui a demandé instamment de maintenir son appui au travail du Conseil. Le Président du Conseil devrait continuer à assister aux réunions du FMI et de la Banque mondiale. Il a souhaité que des briefings réguliers des Nations Unies incluant ces organes pour la discussion de questions économiques importantes soient organisés.

28. Le Conseil devrait créer un comité sur le financement du développement, tel qu'il est prévu dans la résolution 65/145 de l'Assemblée générale (A/RES/65/145) en ayant à l'esprit les recommandations du Président de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre de la résolution 61/16 (A/RES/61/16) sur le renforcement du Conseil. La Fédération de Russie demande instamment au Conseil d'agir rapidement pour élaborer une résolution sur le financement pour le développement et de créer un panel ad hoc d'experts sur la crise économique et financière mondiale et ses conséquences sur le développement.

29. La tentation de chercher des solutions simplistes à la crise économique et financière comme la baisse des salaires et l'élargissement des mesures de protection sociale devrait être évitée. Des mesures qui visent à stimuler la demande devraient être associées à la création des emplois, à la diversification et à la réorientation des productions déficitaires.

30. Répondre aux obligations sociales des secteurs les plus vulnérables de la société, comme celui des jeunes, des femmes et des retraités devrait être une priorité. Dans la Fédération de Russie, un programme national visant à contrer les effets des turbulences

économiques a été mis en œuvre pour assurer que le poids de la crise ne soit pas supporté par les jeunes. Aussi le Premier Ministre Vladimir Poutine a-t-il proposé qu'une conférence internationale sur le travail décent soit organisée en 2012.

31. **M^{me} Nemroff** (États Unis d'Amérique) note que le Consensus de Monterrey a reconnu la responsabilité primordiale des États dans leur propre développement et que l'aide publique au développement (APD) est l'une des différentes sources pour financer le développement. Le développement des pays les plus pauvres du monde est un impératif moral, stratégique et économique. Les États Unis d'Amérique ont dépensé 30 milliards de dollars d'aide publique au développement en 210 et a respecté tous ses engagements dans ce domaine.

32. L'APD doit être perçue comme faisant partie du processus du développement qui devrait également inclure le développement politique et la cohérence; la création d'emploi, le travail décent et d'autres formes de financement. Une nouvelle approche est nécessaire : placer une plus grande responsabilité sur les pays hôtes et se concentrer sur : la science, la technologie et l'innovation; les partenariats, les nouvelles mesures de responsabilisation; la mobilisation des ressources autres que l'APD; et le renouvellement de l'engagement d'atteindre les objectifs du Millénaire du développement.

33. En 2008 le flux du financement privé en provenance des États Unis d'Amérique vers les pays en développement était cinq fois plus élevé que l'aide publique au développement. Les États-Unis ont également aidé les pays en développement à accroître leurs recettes fiscales et à aborder les questions de transparence et de responsabilité. De nouveaux programmes ont été mis en place pour promouvoir les fonds d'entreprise, les marchés de capitaux, les opportunités commerciales, l'emploi des jeunes et l'égalité des genres.

34. Les États-Unis se félicitent de l'augmentation de la coopération Sud-Sud et soutiennent l'exploration de nouvelles sources de financement – qui devraient être volontaires, rentables et basés sur des résultats – pour appuyer le développement et permettre d'atteindre au plus vite les objectifs du Millénaire du développement.

35. En ce qui concerne les États fragiles et en proie à des conflits, la déléguée note qu'aucun d'entre eux n'a atteint un des objectifs du Millénaire. Pris ensemble,

ces États sont à environ 50 % en deçà des pays à bas et à moyen revenus en termes de réalisation des objectifs du Millénaire du développement. En plus de l'aide publique au développement, ces États doivent se concentrer sur les objectifs de la paix et de la construction de leur infrastructure. La coordination doit se renforcer entre les pays donateurs et les responsables des États fragiles par l'intermédiaire du G7 Plus et le dialogue international sur la construction de la paix et de l'État.

36. Les États-Unis appuient la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra. Le Conseil, en partenariat avec les institutions de Bretton Woods et les pays développés et en développement, peut garantir que les flux financiers de sources nationales, le commerce, les IFD et autres sources privées, les remises, l'APD, les prêts et les emprunts responsable et la coopération Sud-Sud conduisent à la croissance économique, le développement durable et la réalisation des objectifs du Millénaire du développement.

37. **M. Popov** (Observateur du Belarus) note que nonobstant l'augmentation de l'aide publique au développement dans le monde en 2010, un montant de plus en plus disproportionné de celle-ci est proposé par des donateurs dans des conditions favorables à leurs propres intérêts. Ce déséquilibre inquiétant rend impérative une coordination plus étroite entre les organisations internationales et les donateurs.

38. Le principe de la liberté commerciale est primordial. Les barrières tarifaires et autres doivent être éliminées afin d'ouvrir les marchés commerciaux aux pays en développement et à revenus moyens afin de les aider à atteindre les objectifs du Millénaire. Certains États sont particulièrement vulnérables aux mesures de coercition économique qui sont politiquement motivées. Exclure des États de l'activité économique ne peut qu'avoir des conséquences sur la stabilité de l'économie mondiale.

39. **M^{me} Bahar** (Observateur de l'Indonésie) déclare que la reprise selon certains indicateurs macroéconomiques n'est pas reflétée sur le marché du travail. Le chômage des jeunes en particulier se développe dans les pays développés et les pays en développement. Une nouvelle approche de la croissance dans laquelle l'objectif ultime est le développement économique et social est par conséquent nécessaire. Dans ce but, il est nécessaire de

coupler la croissance à des programmes de création d'emploi tout en y associant le bien être social. Les politiques mondiales et nationales doivent viser la croissance durable, inclusive et équitable afin d'éliminer la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire.

40. Les stratégies et politiques de création d'emploi peuvent être liées à la durabilité. Encourager le partenariat et le travail indépendant dans l'économie verte améliore les possibilités d'emploi et contribue au développement durable. Le partenariat avec le secteur privé sur le plan mondial et national peut améliorer la coordination avec les parties prenantes et les forums internationaux qui leur sont liés, assurer des politiques favorables aux affaires et ainsi stimuler le secteur privé pour le conforter dans le rôle de créateur d'emplois.

41. À la veille de la crise financière asiatique de 1998, l'Indonésie avait adopté des stratégies reposant sur la croissance, la création d'emplois et l'élimination de la pauvreté. Ces stratégies ont amélioré l'équilibre entre la croissance, l'emploi et le développement social et ont permis au pays de sortir sans trop de dégâts de la crise financière de 2008. La réponse du gouvernement à la crise de 2008 a consisté en partie à minimiser son impact sur le marché du travail.

42. Le Pacte mondial de l'emploi a fourni à l'Indonésie des directives importantes pour lui permettre de répondre à la crise. Elles incluent : l'accélération de la reprise et de la création des emplois, le soutien des entreprises, la construction d'un système de protection sociale; le renforcement du respect des normes internationales du travail; et la promotion du dialogue social entre le gouvernement, les sociétés et les syndicats. L'Indonésie a lancé son propre Pacte de l'emploi qui souligne que la justice sociale exige d'assurer un travail décent pour tous. L'établissement d'un équilibre entre la nécessité de protéger le bien-être des travailleurs, de promouvoir leurs droits démocratiques et de souligner leur obligation de maintenir la performance et la productivité contribuera à la réalisation des objectifs ultimes du plein emploi et du travail décent pour tous.

43. **M. Romero** (Observateur de Cuba) déclare que son pays appuie les déclarations des délégations de l'Argentine et du Népal. Les pays riches ont altéré la notion de la responsabilité internationale pour le développement en la transférant aux pays en développement tout en leur demandant de mobiliser

leurs ressources nationales sans tenir compte des distorsions structurelles qui les empêchent de mobiliser leurs propres ressources financières pour être économiquement compétitifs et en oubliant la responsabilité des pays développés qui historiquement ont été les premiers bénéficiaires du sous développement.

44. Cuba reconnaît que les États sont responsables des fondamentaux de leurs propres économies et ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les ressources nationales sont mobilisées et que les mesures nécessaires sont prises pour gérer les ressources pour le développement. Les pays d'Amérique latine ont accepté ces principes à la Conférence de Quito en 1984. Toutefois, le modèle de politique économique pour les pays en développement a été largement fixé par les conditions imposées par le Fonds monétaire international et par la Banque mondiale. Chaque pays devrait être libre d'adopter les solutions appropriées à ses problèmes particuliers sur la base du principe du respect de la souveraineté et du système socio-économique.

45. Les pays en développement sont prisonniers d'un maillage complexe de mécanismes financiers et économiques internationaux qui perpétuent leur dépendance en faisant bénéficier les riches des flux financiers et étranglent toute tentative des pays en développement d'augmenter leurs revenus externes nets et de changer les structures de production. Il est clair que leurs propres efforts sont insuffisants et comme on l'a constaté à Quito, la communauté internationale a la responsabilité partagée de leur permettre d'accéder aux sources extérieures de financement et de bénéficier de l'aide des institutions financières internationales. La coopération internationale pour le développement doit être basée sur le ferme principe du respect inconditionnel du droit des gouvernements de fixer les priorités et les besoins de leur propre développement.

46. Au-delà de la réduction de la pauvreté et de l'aide d'urgence, la coopération internationale pour le développement doit être un outil efficace pour restructurer de manière positive les relations internationales. Les pays donateurs ont manifesté la volonté politique d'accroître les ressources financières disponibles et de rendre plus efficace l'aide publique au développement et de l'utiliser en tant qu'instrument de politique étrangère. Les pays donateurs devraient respecter les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis des

Nations Unies. La coopération sud-sud et triangulaire demeure d'une importance primordiale dans le contexte de la coopération internationale pour le développement.

47. Cuba, qui depuis près de 50 ans est victime du blocus économique le plus long et le plus brutal, a montré comment un pays qui a des ressources limitées peut créer des valeurs fondées sur la solidarité et des sentiments réels, dans l'esprit de la coopération avec d'autres pays et en plaçant l'homme au centre du développement.

48. **M. Souza Campos de Moraes Leme** (Observateur du Brésil) indique que sa délégation appuie la déclaration de l'Argentine. Les défis auxquels fait face un monde de plus en plus intégré ne peuvent être résolus sans une prospérité partagée. Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sont essentiels pour répondre à ces défis. Le processus de financement du développement est unique parce qu'il reconnaît la responsabilité commune des pays développés et des pays en développement pour promouvoir une croissance inclusive, équitable et durable dans la recherche de l'élimination de la pauvreté et l'établissement du développement durable.

49. Des avancées importantes ont été accomplies depuis que le Conseil a adopté la résolution (E/2009/L.24) pour promouvoir le pacte mondial de l'emploi. Étant donné que la crise se poursuit dans ce domaine et qu'elle touche notamment les pays développés, les efforts doivent se redoubler pour faire du Pacte une plateforme d'action pleinement opérationnelle. Le Conseil devrait adopter la résolution qui a été présentée sur cette question par le Groupe des 77 qui demande que des mesures supplémentaires soient prises par les institutions financières, les fonds, les programmes et les institutions spécialisées pour assurer qu'un travail décent soit au cœur de la reprise. Les objectifs du Millénaire du développement constituent l'élément le plus visible du programme pour le développement mondial et peuvent être atteints d'ici 2015 si la communauté internationale respecte ses engagements, notamment vis-à-vis des PMA. Un tel partenariat mondial renouvelé pour le développement constituerait un test de la volonté de la communauté internationale y compris du secteur privé et des organisations de la société civile. Les États doivent répondre à tous les engagements concernant le développement, notamment en ce qui concerne l'assistance financière en priorité.

50. Le développement sud-sud et triangulaire ne peut se substituer la coopération Nord-Sud et à l'aide publique pour le développement. Bien qu'il soit tentant de commencer à examiner les plans pour la période d'après 2015, les Nations Unies doivent d'abord concentrer leurs efforts sur les objectifs convenus du Millénaire du développement.

51. **M^{me} Bing Liu** (Chine) déclare que le manque de ressources financières nuit au développement économique et social des pays les moins avancés. En adoptant le Consensus de Monterrey, la communauté internationale s'est engagée à établir un partenariat mondial pour le développement. Le Consensus constitue un canevas pour apporter une réponse aux aspects financiers des questions de développement. Le Consensus n'a pas encore été mis en œuvre dans sa totalité et des écarts de développement très anciens n'ont pas encore été comblés. Plusieurs pays en développement, notamment les PMA ont été sérieusement affectés par la crise économique et financière mondiale et les augmentations récentes des prix des produits alimentaires et d'énergie ont encore aggravé la situation.

52. Les pays développés doivent respecter leurs promesses de consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement. Ils doivent également accroître leur assistance technique aux pays en développement et travailler à la réduction de la dette, accroître leur accès aux marchés et promouvoir les investissements directs. Le gouvernement chinois estime qu'une condition importante pour alimenter l'efficacité de l'aide est d'éliminer les conditions à l'aide publique au développement et apporter une assistance réelle aux pays qui bénéficient de l'aide pour les aider à appliquer leurs stratégies nationales de développement et à atteindre leurs objectifs à cet effet.

53. La coordination des politiques macroéconomiques doit être renforcée et équilibrée et la croissance économique inclusive encouragée. Les pays en développement ont un important rôle à jouer pour résoudre la crise économique et financière mondiale et avancer vers la reprise économique. Le système commercial multilatéral doit être préservé et l'accès au marché garanti, notamment pour les PMA. La volonté politique est nécessaire pour garantir le succès du cycle actuel des négociations commerciales de Doha.

54. Le système financier international doit être global, progressif et efficace. Des efforts doivent être faits pour accroître la représentation des pays en développement dans les institutions financières internationales. Les mécanismes et les règlements sur la distribution de l'aide publique au développement devront être créés et des mesures prises pour garantir que les institutions financières internationales accroissent leur appui aux pays en développement.

55. La Chine s'engage à fournir une aide au développement par l'intermédiaire de la coopération sud-sud et à participer activement aux efforts internationaux pour le financement du développement.

56. **M. Pintado** (Mexique) déclare que tous les chapitres du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sont également importants puisqu'ils sont reliés les uns aux autres et représentent l'engagement commun au développement de la communauté internationale. Malgré les signes de reprise économique, les effets de la crise financière globale se font toujours sentir, notamment en ce qui concerne le financement du développement. La crise a affecté la mobilisation des ressources internes et externes ainsi que la capacité pour l'investissement national et les flux privés de remises. Elle a également créé la distorsion des plans du service de la dette.

57. Le Mexique est décidé à respecter le Consensus de Monterrey afin de mobiliser les ressources financières, promouvoir la croissance économique et réaliser les objectifs du Millénaire du développement. Pour atteindre les engagements fixés dans le consensus, le financement du développement doit être appuyé par des mécanismes innovants volontaires qui viendront compléter un flux de ressources stables et prévisibles. La coopération pour le développement peut être plus efficace grâce à une meilleure utilisation des ressources financières et humaines et la promotion de synergies positives entre différents types de coopération scientifiques, y compris la coopération sud-sud et triangulaire et ainsi aider à adoucir les effets de la crise financière mondiale. Il est important de s'opposer aux tendances protectionnistes et de promouvoir le financement du commerce, de reconnaître le droit des pays en développement d'utiliser des mécanismes de sauvegarde qui soient conformes aux accords de l'OMC et de réajuster l'échelle des subventions à l'agriculture par les pays développés.

58. Il est nécessaire d'avoir un système financier économique et social qui tienne pleinement compte des vues et des exigences des pays en développement. Ces pays devraient avoir une représentation et une voix beaucoup plus audible dans les institutions financières internationales. La coopération sud-sud doit jouer un rôle plus important dans le contexte d'un large projet de développement sans toutefois remplacer la coopération Nord-Sud.

59. Le segment actuel de coordination du Conseil économique et social fournit une occasion d'examiner les possibilités de renforcer le rôle du financement du développement dans le système des Nations Unies. La réunion spéciale annuelle de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, de l'OMC, de la CNUCED était très importante à cet égard. Le Conseil doit être un forum pour le développement social et la politique économique plutôt qu'un cénacle de discussions académiques. Il faut utiliser au maximum les synergies entre le Conseil et les organes comme le G-20 pour tirer des leçons de la crise actuelle et jeter les bases pour l'avenir. L'examen actuel de la résolution 61/16 (A/RES/61/16) de l'Assemblée générale sur le renforcement de l'ECOSOC est particulièrement opportun à cet égard. Les recommandations qui figurent dans cette résolution, particulièrement celles qui ont trait à la coopération pour le développement devraient être mises en œuvre immédiatement et un regard spécial devrait être apporté sur la manière dont le financement du développement est abordé dans le segment de coordination du Conseil.

60. La session de fond de 2011 du Conseil devrait fournir l'occasion de partager des expériences et des leçons apprises en ce qui concerne la coopération pour le développement et aussi d'examiner l'avenir du Conseil pour ce qui a trait à l'économie mondiale et le programme social. Les Nations Unies et le Conseil en particulier devraient être au premier rang des efforts non seulement pour maintenir la paix internationale et la sécurité mais également pour promouvoir le développement dont les insuffisances sont souvent la cause ou le catalyseur des conflits.

61. **M^{me} Guilarte** (République bolivarienne du Venezuela) exprime sa préoccupation de constater que le marché du travail ne s'est pas développé de manière égale dans tous les pays et que des niveaux élevés de chômage persistent dans certaines régions à cause de la reprise timide de l'emploi. Le Venezuela a connu des

progrès sans précédent sur le marché de l'emploi malgré la crise économique et financière mondiale en prenant des mesures spécifiques non néolibérales, comme l'augmentation du salaire minimum au-dessus de l'inflation, la réduction du budget de l'État tout en préservant les dépenses sociales, en doublant le nombre des personnes qui reçoivent une retraite, en alignant les pensions sur le salaire minimum et en maintenant à un chiffre le taux du chômage. Le gouvernement s'engage à changer le modèle économique existant et à poursuivre des politiques basées sur les principes de la solidarité, de la réciprocité et de l'équité.

62. **M^{me} Bloem** (Observateur de Civicus) déclare que son organisation convient qu'une approche globale du développement est nécessaire. Le Conseil en tant que troisième pilier de l'ONU doit être renforcé en s'alignant sur le G-20. Cet alignement non seulement mettra en évidence le travail du G-20, mais lui donnera également une plus grande légitimité sous les auspices des Nations Unies.

63. **M. Pursey** (Directeur du Département de l'intégration politique et Conseiller spécial du Directeur général de OIT) déclare que le débat a mis en évidence un certain nombre de questions, y compris les difficultés aux niveaux national et international d'assurer que l'emploi réel produit des épargnes et le financement lesquels à leur tour débouchent sur un emploi productif. Ce cercle vertueux doit être encouragé. Le socle de protection sociale fera l'objet d'un rapport qui sera publié prochainement et qui sera discuté à la 101^e Conférence internationale du travail qui se tiendra prochainement. Les droits inhérents au socle de protection sociale devraient être inclus dans les priorités nationales et contribuer à la durabilité économique et sociale. Le Conseil a un rôle important à jouer pour susciter la cohérence politique. L'OIT est consciente que l'adoption du Pacte mondial sur l'emploi a été une décision significative mais qu'elle n'est pas suffisante pour déboucher sur un travail décent pour tous. Afin de répondre aux questions politiques qui sont liées, des informations provenant de toutes les parties prenantes devraient être collationnées. Les organisations et les institutions devraient travailler ensemble car le monde du travail exige la collaboration nationale sous la forme d'un dialogue social alors qu'au niveau international le dialogue interministériel est important pour assurer la cohérence politique.

64. **Le Président** déclare que la cohérence de tout le système est essentielle pour atteindre les objectifs convenus. Le rôle du Conseil doit donc par conséquent être renforcé pour améliorer la coordination et la coopération.

La séance est levée à 11 h. 50.